

AFFAIRE N° 5 - Acquisition d'un terrain d'environ 5 hectares situé dans la ZAD de Belle pierre, appartenant à Monsieur BEGUE Teyssède.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage d'exercer son droit de préemption sur un terrain d'environ 5 hectares situé dans la Zone d'Aménagement Différé de Bellepierre, en vue de la réalisation d'une opération d'habitat social (relogement des habitants des nombreux bidonvilles du secteur).

Le propriétaire, M. BEGUE Teyssède, a donné son accord pour une transaction au prix de 187 000 F, compatible avec l'estimation des Services Fiscaux.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir m'autoriser :

- à acquérir ce terrain pour le prix de 187 000 F
- à verser au notaire, rédacteur de l'acte les honoraires correspondants.

La dépense sera financée sur emprunt contracté auprès de la Caisse des Dépôt et Consignations, sous déduction des avances éventuellement consenties par le Fonds National d'Aménagement Foncier et d'Urbanisme au titre de la Z. A. D.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

*vu*  
Pour le Préfet et par délégation  
le Directeur des Finances et des  
Collectivités Sociales  
Signé : Paul PASTOR  
Pour copie conforme.  
Saint-Denis, le 11 octobre 1977  
le Chef de Bureau délégué  
J. PACOSTE